RAPPORT
ANNUEL
1998-1999
Québec

100-04884/

RAPPORT ANNUEL 1998-1999

Novembre 1999

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0809

ISBN 2-550-35252-1

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

Table des matières

Présentation 1

1. Le mot de la présidente 3

2. Les principales activités du COFPE en 1998-1999 7

3. Les avis du COFPE 8

3.1 Consolider, ajuster et améliorer la formation à l'enseignement 8

3.2 Les avis en préparation 14

4. Membres sortants, nouveaux membres et postes vacants 15

En guise de conclusion 16

Annexe 1 : Mandat et composition du COFPE 1

Annexe 2 : Membres du COFPE en 1998-1999 7

PRÉSENTATION

Le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE) a pour mandat de conseiller le ministre de l'Éducation sur toute question relative à la formation initiale et continue du personnel enseignant et, plus particulièrement, sur les orientations fondamentales à donner à la formation des enseignantes et des enseignants.

Le COFPE a été mis en place à l'occasion de la réforme québécoise relative à la formation du personnel enseignant au début des années 90.

Le COFPE se définit comme un organisme-conseil de participation et de concertation des partenaires majeurs de la formation à l'enseignement, tant la formation théorique que la formation pratique en milieu scolaire et la formation continue.

Cette composition équilibrée du COFPE permet au Comité, en complément des consultations et des recherches qu'il conduit, de fournir au ministre et au milieu de l'éducation des avis consensuels représentatifs de l'ensemble des partenaires de la formation des maîtres.

De même, l'expertise individuelle des membres du Comité et l'approfondissement collectif de la réflexion de ces personnes relativement aux sujets abordés permet de fournir au ministre des avis éclairés et soucieux de réalisme en vue des décisions à prendre et des actions à entreprendre à l'égard de la formation des maîtres.

Dans le présent rapport annuel pour l'année 1998-1999, le COFPE fait principalement état de l'avis majeur qu'il a transmis au ministre sur les

changements à apporter à la formation à l'enseignement à la suite de la réforme de l'éducation enclenchée récemment.

Outre le résumé des activités du COFPE, le rapport annonce également les avis à venir du Comité; s'ajoutent cette année les commentaires de la présidente du Comité sur différentes questions d'actualité relatives à la formation des enseignantes et des enseignants.

Enfin, le mandat officiel et la composition du COFPE ainsi que la liste des membres en 1998-1999 sont donnés en annexe.

1. LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Dans la réalisation de son mandat concernant la formation à l'enseignement, le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant (COFPE) est appelé à intervenir sur des questions d'actualité en éducation. En effet, la formation à l'enseignement, qu'elle soit initiale ou continue, est une composante importante de plusieurs politiques ou orientations du ministère de l'Éducation. De plus, le COFPE assure le suivi des dossiers pour lesquels il a soumis un avis. Dans le présent rapport annuel, le Comité désire donc attirer l'attention sur les dossiers d'actualité suivants : le boycottage des stages de la formation pratique, la pénurie de personnel enseignant en mathématique et en sciences, l'implantation de la réforme de l'éducation, l'enseignement de la religion à l'école et l'enseignement à la formation professionnelle.

1.1 Le boycottage des stages de la formation pratique

Dans son dernier avis et en d'autres occasions, le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant a déjà fait le constat que la formation pratique à l'enseignement éprouve des problèmes importants de mise en œuvre. Le peu de reconnaissance officielle et concrète du rôle des enseignantes et des enseignants associés, l'essoufflement de plusieurs d'entre eux et le financement inadéquat du milieu scolaire et des universités pour l'organisation des stages constituent des problèmes majeurs pour ce volet de la formation. On a souvent le sentiment que celle-ci repose sur le bénévolat plutôt que sur un dispositif de formation solidement construit à partir des orientations du Ministère. Au printemps dernier, s'ajoutait à ces problèmes l'insatisfaction des directions d'école qui se plaignent d'un alourdissement de tâche sans aucune compensation.

Dans un tel contexte, il n'est donc pas surprenant que, dans quelques milieux, le boycottage des stages ait été retenu comme moyen de pression dans les négociations des conditions de travail, et cela tant par le personnel enseignant que

par les gestionnaires. Le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant s'inquiète beaucoup de cette situation. D'une part, tout retard pris par une cohorte d'étudiantes et d'étudiants se répercute nécessairement sur les cohortes ultérieures, ce qui risque d'embourber le système d'organisation des stages déjà en difficulté dans certaines régions et pour certaines disciplines. D'autre part, le Comité d'orientation craint que cette situation ne provoque un recul important de la qualité de la formation pratique, en forçant les milieux concernés à adopter des solutions de réduction de la durée et de la qualité de la formation pratique (telles que le remplacement de certains stages par des cours ou des travaux scolaires). Ce serait là un retour en arrière inacceptable de la formation à l'enseignement.

C'est pourquoi le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant invite les différents partenaires de la formation à l'enseignement à la prudence dans les moyens à prendre pour remédier à la situation de la formation pratique. Le Comité d'orientation réitère son appel au Ministère pour que celui-ci propose, dans les meilleurs délais, des mesures appropriées pour solutionner les principaux problèmes de mise en œuvre de la formation pratique à l'enseignement.

1.2 La pénurie de personnel enseignant en mathématique et en sciences

Dans son dernier avis, le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant invitait les partenaires de la formation à l'enseignement à mettre au point rapidement un ensemble de mesures visant à enrayer au plus tôt la baisse des inscriptions dans les options scientifiques. Le Comité recommandait notamment la création d'un groupe de travail chargé d'analyser cette problématique; le Comité se disait également d'accord pour la mise en place provisoire de passerelles entre les programmes universitaires de sciences et d'enseignement dans le but de combler, s'il y avait lieu, les pénuries prévues anticipées. D'autres actions devront parallèlement être menées pour démystifier la formation scientifique, particulièrement auprès des filles du primaire et du

secondaire. Il faut également poursuivre les efforts de valorisation de la profession enseignante afin que celle-ci apparaisse plus intéressante aux yeux des étudiantes et des étudiants inscrits en sciences au collégial. Le Comité souhaite être associé au cheminement de ce dossier important de la formation à l'enseignement.

1.3 L'implantation de la réforme de l'éducation

Il est désormais reconnu qu'aucune réforme de l'éducation ne peut être implantée avec succès sans l'engagement actif du personnel enseignant en exercice et sur le point de débuter dans la profession. Le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant tient donc à rappeler l'importance à accorder aux stratégies d'information et de formation visant le personnel enseignant ainsi que les autres intervenants du milieu scolaire, sans oublier les facultés de sciences de l'éducation qui forment les futures enseignantes et les futurs enseignants.

Le Ministère a donc la responsabilité de proposer et d'assurer la mise en œuvre d'un plan de formation relatif aux principales composantes de la réforme. À cet égard, afin de faciliter l'appropriation des orientations de la réforme par le personnel enseignant, le Comité d'orientation estime que le Ministère devrait clarifier et approfondir le concept « d'approche par compétences », de même que les modalités d'évaluation qui en résultent.

Par ailleurs, le COFPE souligne la nécessité de mettre en place un plan de recyclage pour les enseignantes et les enseignants du secondaire dont les disciplines ne feront plus partie du curriculum. L'annonce des modalités d'un tel plan contribuerait à calmer les inquiétudes et les incertitudes de plusieurs enseignantes et enseignants à l'égard de la réforme.

1.4 L'enseignement de la religion à l'école

Dans son dernier avis, tout en rejetant les modalités alors proposées par le Comité catholique pour améliorer la formation à l'enseignement de la religion, le COFPE se disait en attente des conclusions du rapport Proulx pour approfondir l'analyse de la question. Depuis lors, les recommandations dudit rapport proposent un enseignement culturel des religions, confiant aux églises la formation confessionnelle proprement dite. Toutes les options étant maintenant connues, le COFPE a l'intention de poursuivre son analyse des conséquences de chacune des positions sur la formation à l'enseignement et d'adresser au ministre des recommandations à cet égard.

1.5 L'enseignement à la formation professionnelle

Dans son avis de juin 1998 sur la formation souhaitable des enseignantes et des enseignants du secteur professionnel du secondaire, le COFPE avait tenu à prendre en considération le contexte propre à ce secteur en évolution.

En tout réalisme, le Comité avait alors proposé un dispositif de formation à l'enseignement propre au personnel enseignant de ce secteur. Le parcours de formation que le COFPE recommandait était composé d'étapes allant de l'insertion dans l'enseignement jusqu'à l'obtention du brevet d'enseignement dans le domaine de la formation professionnelle. Considérant d'une part qu'il s'imposait de rehausser les compétences à l'enseignement et d'assurer la mise à jour dans le métier enseigné, et prenant d'autre part en considération les compétences acquises dans ce métier et dans l'enseignement, le Comité insistait pour que la formation à l'enseignement dans le secteur professionnel tienne compte du contexte propre à ce secteur.

Le Comité constate que le dossier évolue en ce sens, et il invite les différents partenaires de cette formation à convenir de la mise en place d'un nouveau dispositif de formation pour l'enseignement dans le secteur professionnel.

2. LES PRINCIPALES ACTIVITÉS DU COFPE EN 1998-1999

De septembre 1998 à juin 1999, le COFPE a tenu sept séances de travail, dont quatre de deux jours, pour un total de 11 jours de réunion. La majorité des rencontres (5) ont eu lieu à l'Université du Québec à Montréal, les autres (2) s'étant tenues à l'édifice Marie-Guyart à Québec.

Cinq de ces réunions ont eu pour objet central les conséquences de la réforme de l'éducation sur la formation à l'enseignement, les deux autres ayant été consacrées principalement au dossier de la formation continue des enseignantes et des enseignants.

Le COFPE a en outre mené deux consultations importantes.

La première, effectuée de juin à décembre 1998, s'est adressée à l'ensemble des partenaires de la formation à l'enseignement relativement aux conséquences de la réforme de l'éducation; elle a pris diverses formes : avis écrits, rencontres de groupes intéressés, entretiens avec des spécialistes relativement à certaines problématiques, entrevues avec de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants, participation à des colloques choisis. Les avis écrits reçus en date du 28 novembre ont fait l'objet d'un document-synthèse en février 1999; quelque 16 organismes constitués ont participé officiellement à cette opération consultative.

La seconde consultation du COFPE s'est faite auprès du personnel enseignant, relativement à la réalité de leur formation continue et aux orientations souhaitées en la matière.

Parmi ses autres activités, le COFPE a également produit son rapport annuel 1997-1998 et il a engagé à trois reprises un processus de renouvellement des membres sortants; le Comité a également fait le suivi de ses avis antérieurs, notamment celui relatif à la formation à l'enseignement dans le secteur professionnel et, enfin, il a répondu favorablement à certaines demandes de collaboration, notamment en vue d'une enquête universitaire sur les perceptions des premiers diplômés issus du nouveau dispositif de formation à l'enseignement.

3. LES AVIS DU COFPE

3.1 Consolider, ajuster et améliorer la formation à l'enseignement

Au printemps 1998, le COFPE avait reçu le mandat ministériel d'analyser les conséquences de la réforme de l'éducation sur la formation à l'enseignement.

Si, en effet, cette réforme amène des changements structurels majeurs, des virages non moins importants seront faits sur le chapitre de l'enseignement : changements quant aux objets d'apprentissage mais, également, renouvellement sensible des approches éducatives. Bref, cette réforme, qui se veut un *virage vers le succès*, reposera en grande partie sur le travail accompli par le personnel enseignant.

Les recommandations que le COFPE a adressées au ministre de l'Éducation au début de 1999 à ce sujet ont été le fruit de plusieurs mois d'analyse et de consultation du milieu de la formation théorique et pratique à l'enseignement.

La conclusion générale du Comité est que des ajustements sensibles doivent être apportés au dispositif actuel de formation des enseignantes et enseignants, dans une perspective de mise à jour des orientations structurantes de ce système relativement récent.

Pour traiter la trentaine de thématiques abordées au fil de son analyse, le cadre de référence du COFPE a été le suivant :

- veiller à la consolidation du dispositif récemment mis en place;

- effectuer les ajustements nécessaires selon une approche de nouvel équilibre des composantes de la formation et non pas selon un modèle additif;

- veiller à la cohérence et à l'intégration des différentes composantes de la formation à l'enseignement;

- veiller à la pertinence de la formation à l'enseignement en fonction des besoins professionnels actuels et à venir du personnel enseignant ainsi que des caractéristiques de la population étudiante;

- miser sur les réussites et sur l'expertise des personnes-ressources en place.

Outre les ajustements à faire qui résultent de la réforme de l'éducation, le COFPE estime par ailleurs que certaines orientations initiales du dispositif de formation des maîtres doivent être consolidées et que des améliorations et des correctifs doivent être apportés à la formation actuelle à l'enseignement. C'est que, notamment à l'occasion de son analyse de la situation actuelle et de ses consultations, le Comité a constaté certaines « dérives » dans la mise en œuvre du dispositif de formation des maîtres récemment mis en place.

L'avis du COFPE comprend donc un ensemble de recommandations regroupées en trois grandes catégories :

- celles qui visent la consolidation des orientations actuelles en matière de formation initiale des maîtres;

- les ajustements jugés nécessaires pour harmoniser la formation initiale à l'enseignement aux visées de la réforme enclenchée;

- les améliorations à apporter au dispositif actuel de la formation des maîtres.

Afin de consolider le dispositif actuel de formation des maîtres, le COFPE recommande essentiellement :

1. Que les « facultés des sciences de l'éducation » prennent les moyens nécessaires pour exercer la maîtrise d'œuvre effective de la formation initiale à l'enseignement.

2. Que le ministère de l'Éducation réaffirme et précise l'orientation relative au développement d'une solide culture générale afin que cette finalité puisse se traduire concrètement dans la formation à l'enseignement et devienne un critère utilisé pour l'agrément des programmes.

3. Que le Ministère mette en place un groupe de travail pour évaluer la situation actuelle et prévisible des emplois dans l'enseignement des sciences et des mathématiques et pour mettre en œuvre un plan d'action palliant la pénurie appréhendée.

4. Que la maîtrise de la langue soit un critère de base pour l'admission aux programmes de formation à l'enseignement.

5. Que la formation pratique à l'enseignement soit soutenue plus résolument par le ministère de l'Éducation, par les universités et par les écoles.

   Que le rôle des maîtres associés soit formellement et concrètement reconnu.

Que les partenaires de la formation à l'enseignement mettent rapidement au point des solutions pour assurer des places de stages aux étudiantes et aux étudiants en enseignement.

Afin d'ajuster le dispositif actuel de formation des maîtres à la réforme de l'éducation, le COFPE recommande essentiellement :

1. Que le ministère de l'Éducation et le Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement procèdent à la mise à jour des critères d'agrément en fonction du nouveau curriculum scolaire et des autres éléments de la réforme de l'éducation.

2. Que le ministère de l'Éducation clarifie au plus tôt le concept de compétences transversales, qu'il en fournisse une définition opérationnelle et que cette nouvelle culture éducative imprègne la formation initiale à l'enseignement.

3. Que la formation à l'enseignement des sciences pour l'éducation préscolaire et pour l'enseignement primaire soit réorientée de façon à favoriser le développement d'une culture scientifique chez les jeunes.

   Que la formation à l'enseignement des sciences et technologies soit définie comme une formation intégrée et non pas comme une juxtaposition de différentes disciplines.

   Que les universités intensifient et accélèrent le développement de stratégies de formation visant l'intégration des savoirs et ce, pour l'ensemble de la formation à l'enseignement.

4. Que l'éducation interculturelle soit intensifiée de façon significative et fasse l'objet d'une intégration transversale dans les différents programmes de formation à l'enseignement, en particulier dans les universités montréalaises.

5. Que soient écartées les solutions actuellement proposées par le Comité catholique relativement à l'enseignement catholique et que l'on attende à ce sujet les conclusions de la Commission Proulx.

6. Que les programmes de formation à l'enseignement accentuent le développement des éléments de compétences dans lesquels s'exercera la nouvelle autonomie dévolue au personnel enseignant par la réforme de l'éducation.

7. Que les orientations et compétences attendues chez le personnel de l'éducation préscolaire soient mises à jour et que les liens de celles-ci avec l'enseignement primaire soient précisés.

Que soit assuré un seuil suffisant de formation à l'enseignement en éducation préscolaire et que des exigences d'agrément des programmes soient établies pour l'éducation préscolaire.

Afin d'améliorer le dispositif actuel de formation des maîtres, le COFPE recommande essentiellement :

1. Relativement à la bidisciplinarité requise pour l'enseignement secondaire, qu'un plus grand nombre d'unités soient attribuées à la formation dans certaines disciplines telles que la langue d'enseignement, les mathématiques et l'histoire (notion de « majeure »).

Que des règles précises définissent la constitution des profils de formation comportant l'une de ces disciplines dites « majeures » dans le but d'assurer une formation adéquate dans ces disciplines.

2. Que les compétences de base en adaptation scolaire soient renforcées dans l'ensemble des programmes de formation initiale à l'enseignement.

Que les orientations et le profil de compétences attendues au terme de la formation à l'enseignement en adaptation scolaire soit réorienté en fonction du soutien à apporter aux titulaires de classes régulières et aux élèves en difficulté dont ces derniers ont la responsabilité.

3. Que le ministère de l'Éducation procède à une mise à jour et à une simplification et une clarification de l'ensemble des profils de compétences attendues au terme de la formation initiale à l'enseignement.

4. Que le contingentement de l'admission aux différents programmes de formation à l'enseignement corresponde le plus possible aux prévisions de besoins précis de relève enseignante et que les quotas d'inscription soient déterminés pour chacun des programmes d'enseignement.

5. Que l'adaptation de l'enseignement en fonction des caractéristiques des adultes soit incluse parmi les compétences visées par la formation initiale à l'enseignement.

6. Que le financement de la formation pratique permette aux maîtres associés et aux écoles d'offrir aux stagiaires les conditions de base requises pour l'exercice de leurs fonctions; que le principe d'une enveloppe budgétaire spécifique dédiée à cette formation demeure et que cette enveloppe soit rehaussée et strictement réservée à cette fin dans les commissions scolaires; et, enfin, que le financement universitaire pour les stages soit également revu à la hausse.

Le Comité est conscient que certains des ajustements et des changements qu'il propose sont substantiels; ceux-ci commandent que les partenaires de la formation à l'enseignement agissent avec une nouvelle détermination pour franchir cette deuxième étape de la mise en œuvre du nouveau dispositif québécois de formation des maîtres.

C'est pourquoi le ministère de l'Éducation gagnera à soutenir concrètement les efforts de nécessaire mise à jour, tout comme il serait avisé de sa part d'utiliser les incitatifs à sa disposition pour assurer les évolutions souhaitables.

À la suite de la publication de cet avis majeur, qui a reçu un accueil favorable dans les différents milieux concernés, la présidente du COFPE a été invitée par divers groupes et organismes à venir expliquer les recommandations du Comité, notamment à la Table MEQ-Universités; d'autres rencontres de même nature sont prévues avec d'autres partenaires de la formation à l'enseignement.

3.2 Les avis en préparation

Amorcé au printemps 1999 par une consultation élargie du personnel enseignant, et faisant suite à un avis préliminaire en juin 1997, un second avis du COFPE est actuellement en préparation sur la question cruciale de la formation continue du personnel enseignant. Cet avis s'inscrira également dans la suite de l'adoption par le ministre, en juin 1999, des orientations pour la formation continue du personnel enseignant : « Choisir plutôt que subir le changement ».

Le COFPE prévoit également transmettre au ministre, dans les prochains mois, un avis sur le recrutement et l'admission des enseignantes et des enseignants en formation à l'enseignement, relativement aux modalités de financement de cette formation. Déjà, dans son avis sur les ajustements à apporter au dispositif de formation à l'enseignement, le COFPE a fait des propositions à cet égard, dans la triple perspective d'une meilleure adéquation avec les besoins prévus du marché du travail, d'un financement de la formation à l'enseignement à partir des revenus générés par l'effectif étudiant dans ce domaine et d'une approche-programme à adopter plus résolument par les universités.

Enfin, le COFPE escompte proposer également des orientations en ce qui a trait à l'insertion socioprofessionnelle du nouveau personnel enseignant, un dossier

important que l'arrivée massive de nouvelles enseignantes et de nouveaux enseignants rend encore plus urgent et nécessaire.

4. MEMBRES SORTANTS, NOUVEAUX MEMBRES ET POSTES VACANTS

Si l'année 1998-1999 du COFPE a été marquée par la nomination de trois nouveaux membres au sein du Comité, l'année 1999-2000 sera celle d'un renouvellement sensible de la composition du Comité d'orientation, principalement parce que plusieurs des pionniers de la première heure ont complété un second et dernier mandat à titre de membre du COFPE.

Depuis l'automne 1998, les nouveaux membres nommés par le ministre ont été les suivants : M. Clermont Gauthier, chercheur et professeur en sciences de l'éducation, à titre de troisième représentant universitaire, M^me^ Pauline Ladouceur, enseignante au primaire, et M^me^ Lucette Saint-Hilaire, enseignante à l'éducation des adultes. Ces dernières ont pris le relais de M^mes^ Josée Bergeron et Lise Duchesneau.

En avril 1999 était par ailleurs renouvelé le mandat de M^me^ Francine Schoeb à titre de présidente du COFPE.

Pour leur part, M^me^ Louise Dupuy-Walker, de l'Université du Québec à Montréal, et M. Alan Smith, représentant du milieu de l'enseignement en anglais, ont poursuivi leur participation au Comité, tout en étant en attente de remplacement depuis juin 1998. Ils ont été respectivement relevés à l'automne 1999 par M^me^ Nadine Bednarz, professeure et chercheure en didactique des mathématiques, et par M. Ronald Hugues, enseignant et conseiller syndical du milieu de l'enseignement en anglais.

S'est également jointe au COFPE en septembre 1999 M^me^ Pâquerette Gagnon, à titre de représentante des commissions scolaires, en remplacement de M^me^ France Goulet.

Juin 1999 marquait par ailleurs l'échéance du mandat de trois autres membres : M^me^ Rita Brunelle, enseignante au secondaire, M^me^ Nicole Bhérer, représentante des parents d'élèves; et M^me^ Ann Cumyn, représentante des gestionnaires scolaires du milieu de l'enseignement en anglais.

Considérant que le COFPE a été institué par la récente Loi sur l'instruction publique à la suite de la mise en œuvre d'un nouveau dispositif de formation des maîtres, et considérant les conséquences de la réforme en cours issue des États généraux sur l'éducation, le remplacement accéléré des membres sortants apparaît opportun afin d'assurer l'équilibre de la composition du Comité et la richesse de son expertise collective.

EN GUISE DE CONCLUSION

Des efforts substantiels ont été faits ces dernières années pour améliorer la formation à l'enseignement au Québec. Le travail accompli mérite d'être souligné et apprécié. D'ailleurs, ce que le COFPE a entendu à propos des nouvelles enseignantes et des nouveaux enseignants issus de ce dispositif est globalement positif. Une enquête en cours menée par les universités nous en apprendra davantage sur la perception des premiers diplômés du nouveau baccalauréat de quatre ans en enseignement secondaire.

Cela étant dit, cette prudence que le Comité recommande à l'égard d'un modèle encore en voie de réalisation ne doit pas empêcher les évolutions nécessaires pour assurer la pertinence de la formation à l'enseignement en fonction des besoins actuels et prévisibles du système d'éducation; cela doit d'ailleurs être le cas pour

toute formation vis-à-vis les compétences effectivement requises sur le marché du travail pour l'exercice d'une profession.

Le Comité estime que certains des ajustements à faire sont substantiels et que ceux-ci commandent que les partenaires de la formation à l'enseignement agissent avec une nouvelle détermination pour franchir cette deuxième étape de la mise en œuvre du nouveau dispositif québécois de formation des maîtres. Il leur faudra trouver le second souffle des coureurs de fond. Le ministère de l'Éducation devra piloter et soutenir concrètement les partenaires de la formation à l'enseignement dans cette deuxième étape déterminante, et utiliser les moyens à sa disposition pour faciliter et assurer les évolutions souhaitables. La nouvelle politique gouvernementale à l'égard des universités québécoises, laquelle est actuellement encore dans une phase de consultation, constituera une occasion supplémentaire d'aller dans cette direction.

Ce discours du COFPE sur les ajustements nécessaires de la formation à l'enseignement doit s'entendre avec une nuance importante, qui est que plusieurs des éléments de la réforme de l'éducation ne nécessitent pas de changements dans la formation actuelle des enseignantes et des enseignants. La réforme de l'éducation ne bouleverse pas le dispositif actuel de formation des maîtres; le solage et la charpente de l'édifice n'ont pas à être modifiés; ils ont parfois à être consolidés et les plans doivent être revus pour certains aménagements en fonction de nouveaux besoins.

Parmi ces besoins, le COFPE évalue que la formation continue du personnel enseignant doit trouver les moyens de ses orientations, notamment sur le plan organisationnel, sinon dans la « culture » organisationnelle du système d'éducation.

À cet égard, le COFPE insiste pour que soient adoptées des stratégies efficientes d'information et que soient pris les moyens nécessaires à l'appropriation effective

de la réforme de l'éducation par les enseignantes et les enseignants en place. Dans le passé, des réformes ont été des demi-succès parce que de telles mesures d'appropriation n'ont pas été mises en place. La population du Québec a parlé à l'occasion des États généraux sur l'éducation, des consensus sociaux ont été dégagés, des orientations ministérielles ont été adoptées, des travaux ont été entrepris au ministère de l'Éducation; le relais doit maintenant être pris par les premiers concernés, par celles et ceux qui feront l'essentiel de cette réforme de l'éducation : les enseignantes et les enseignants et les équipes-écoles.

Le Comité a déjà formulé un avis relatif à la formation continue du personnel enseignant; il souhaitait alors l'émergence d'un modèle de gestion participative de la formation continue du personnel enseignant. Encore aujourd'hui, le Comité estime que, de façon générale, la formation continue du personnel enseignant doit être davantage structurée et facilitée dans un contexte où la situation en enseignement et les sciences de l'éducation évoluent rapidement.

C'est pourquoi le COFPE prévoit formuler un avis complémentaire sur l'importante question de la formation continue, au début de l'année 2000.

En terminant, le Comité d'orientation invite le ministre de l'Éducation à poursuivre les efforts récemment entrepris pour valoriser la profession enseignante ainsi que la formation à l'enseignement. Outre que le système d'éducation a un besoin de relève enseignante et qu'il y a lieu d'attirer les meilleures candidates et les meilleurs candidats possibles dans les facultés de sciences de l'éducation, la valorisation de cette profession contribuera également à la reconnaissance du fait que les enseignantes et les enseignants font un travail important pour notre avenir collectif.

Le COFPE croit également utile de rappeler que la formation à l'enseignement constitue un des moyens privilégiés pour travailler à l'atteinte des objectifs

renouvelés du système d'éducation; de même, il faut peut-être rappeler le fait que, encore plus qu'ailleurs, l'éducation demeure l'une des principales clés pour l'avenir de la société québécoise.

Annexe 1

MANDAT ET COMPOSITION DU COFPE

COMITÉ D'ORIENTATION DE LA FORMATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT

(Extrait de la Loi sur l'instruction publique)

INSTITUTION

477.16. Est institué le Comité d'orientation de la formation du personnel enseignant.

477.17. Le Comité est composé de seize membres, dont quinze sont nommés par le ministre :

1° un président;

2° six membres sont choisis parmi les personnes qui exercent une fonction pédagogique aux ordres d'enseignement primaire et secondaire;

3° trois membres sont choisis parmi les commissaires et les membres du personnel d'encadrement des commissions scolaires, dont un directeur d'établissement;

4° trois membres représentatifs du milieu de l'enseignement de niveau universitaire;

5° un membre est choisi parmi les parents, les élèves ou les dirigeants d'entreprise;

6° un membre est choisi parmi les employés du ministère de l'Éducation.

Au moins deux de ses membres sont représentatifs du milieu de l'enseignement en anglais.

Le président du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement est également membre du Comité.

MISSION ET FONCTIONS

477.18. Le Comité a pour mission de conseiller le ministre sur toute question relative aux orientations de la formation du personnel enseignant aux ordres d'enseignement primaire et secondaire.

Il peut en outre, à la demande du ministre ou de sa propre initiative, proposer des orientations et faire des recommandations au ministre sur les sujets suivants :

1° l'identification des priorités en matière de formation à l'enseignement;

2° les projets de règlements relatifs à la formation du personnel enseignant;

3° la formation à l'enseignement, qu'il s'agisse de formation initiale ou de formation continue;

4° tout aspect de la profession d'enseignant lié à la formation des enseignants.

FONCTIONNEMENT

477.19. Le mandat d'un membre du Comité est d'une durée de trois ans.

Toutefois, le ministre peut établir que le mandat du tiers des premiers membres qu'il désigne est d'une durée d'un an et que celui d'un autre tiers qu'il désigne est d'une durée de deux ans.

477.20. À l'expiration de son mandat, le membre demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit nommé de nouveau ou remplacé.

La durée totale des mandats successifs d'un membre et de toute période pendant laquelle il est demeuré en fonction entre deux mandats ne peut excéder six ans. Au terme d'une telle période de six ans, un membre demeure toutefois en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé.

477.21. Toute vacance survenant en cours de mandat parmi les membres est comblée, selon le mode prescrit pour sa nomination, pour la durée non écoulée du mandat.

477.22. Les membres du Comité ne sont pas rémunérés, sauf dans les cas, aux conditions et dans la mesure que peut déterminer le gouvernement. Ils ont cependant droit au remboursement des dépenses faites dans l'exercice de leurs fonctions, aux conditions et dans la mesure que détermine le gouvernement.

477.23. Le président dirige les séances du Comité et assure la gestion des activités du Comité.

Le ministre désigne un membre du Comité pour remplacer le président en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci.

477.24. Le quorum aux séances d'un Comité est de la majorité de ses membres.

477.25. Le Comité peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

477.26. Le ministre met à la disposition du Comité les membres du personnel du ministère et les ressources matérielles nécessaires à l'exercice de leur mission.

RAPPORT ANNUEL

477.27. Le Comité doit au plus tard le 15 novembre de chaque année, soumettre au ministre un rapport de ses activités pour l'année scolaire se terminant le 30 juin précédent.

477.28. Le ministre dépose ce rapport devant l'Assemblée nationale dans les 30 jours de sa réception ou, si elle ne siège pas, dans les 30 jours de la reprise des travaux.

Annexe 2

MEMBRES DU COFPE EN 1998-1999

MEMBRES DU COFPE EN 1998-1999

Présidente

Francine Schoeb
Conseillère pédagogique
École secondaire Évangéline
Commission scolaire de Montréal

Membres

André Bellavance
Directeur
Écoles Louis-Querbes et Saint-Philippe
Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois

Nicole Bhérer
Parent
Rimouski

Guy Boudreau
Vice-doyen
Faculté des sciences de l'éducation
Université de Sherbrooke

Ann Cumyn
Commissaire
Commission scolaire Lester-B.-Pearson

Louise Dupuy-Walker
Professeure
Département des sciences de l'éducation
Université du Québec à Montréal

Clermont Gauthier
Professeur, chercheur
Faculté des sciences de l'éducation
Université Laval

Pauline Ladouceur
Enseignante
École des Quatre-Vents
Commission scolaire Marie-Victorin

Gérard Messier
Enseignant
École secondaire La Ruche
Commission scolaire des Sommets

Lucette Saint-Hilaire
Enseignante
Centre Louis-Joliet
Commission scolaire de la Capitale

Martine Boivin
Enseignante et conseillère pédagogique
Commission scolaire de Laval

Rita Brunelle
Enseignante
École du Havre-Jeunesse
Commission scolaire des Samares

Lise Duchesneau
Adjointe à la direction
École secondaire du Rocher
Commission scolaire de l'Énergie

Diane Gagnon
Directrice de la formation et de
la titularisation du personnel scolaire
Ministère de l'Éducation

France Goulet
Directrice générale adjointe
Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys

Conrad Ouellon
Président du Comité d'agrément des programmes de formation à l'enseignement
Université Université Laval

Alan Smith
Conseiller syndical
Association provinciale des enseignants protestants du Québec

Secrétaire coordonnateur

René Lapierre